



Pv pour infraction pas comise

Par **yaristoy**, le **18/06/2016** à **05:27**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide. J'ai dépassé un policier en civil, sans aucune infraction, mais il m'a fait des signes que je lui ai refait et la semaine d'après je reçois un PV avec une infraction que je n'ai même pas commise. Il a mis que je l'ai dépassé à un feu rouge, sur la bande où les voitures inverse se mettent pour tourner au carrefour, ce qui est déjà juste fou. Je ne sais pas quoi faire ? Je n'ai pas envie de payer 180 € pour quelque chose que je n'ai même pas fait.

Quelqu'un peut m'aider ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **18/06/2016** à **11:16**

Bonjour,

180€ correspond à une amende majorée de 3ème classe, si vous venez de recevoir l'avis de contravention, l'amende n'est pas de cette valeur, mais de 45€ en minoré ou 68€ en forfaitaire. En revanche, je suis étonné d'une amende de 3ème classe, toutes les amendes pour dépassement sont, à ma connaissance, de 4ème classe.

Quel article du code de la route est cité sur votre avis de contravention ?

Par **Tisuisse**, le **18/06/2016** à **13:22**

Bonjour,

A mon humble avis, il a reçu 2 avis de contravention de 4e classe. Effectivement, pour qu'on puisse l'aider de façon judicieuse, il faudrait qu'il nous détaille les infractions qui lui sont reprochées et les articles du CDR mentionnés.